



Commune de Missy
Municipalité

Préavis n°13/2021 Au Conseil Général

Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 41'000.- pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et du collecteur d'eau claire du chemin AF menant au cimetière, sur une longueur de 140 m. environ

Missy, le 15 novembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Missy sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 41'000.- TTC pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et du collecteur d'eau claire du chemin AF menant au cimetière, sur une longueur de 140 m. environ.

2. HISTORIQUE

La Commune de St-Aubin est actuellement en procédure pour la réfection totale de ces chemins AF. Dans le cadre de l'étape n°3 de ses travaux, le chemin AF menant de la Commune de St-Aubin jusqu'au cimetière de Missy sera réfectionné. Il est proposé à la Commune de Missy de profiter de ces travaux pour effectuer la réfection du chemin AF situé sur le DP36 et allant du cimetière à la route cantonale en profitant d'un prix avantageux (effet d'échelle et installation de chantier).

Le collecteur d'eau claire actuel est ancien et sous-dimensionné. Il est donc opportun de le refaire à neuf en tenant compte des normes actuelles.

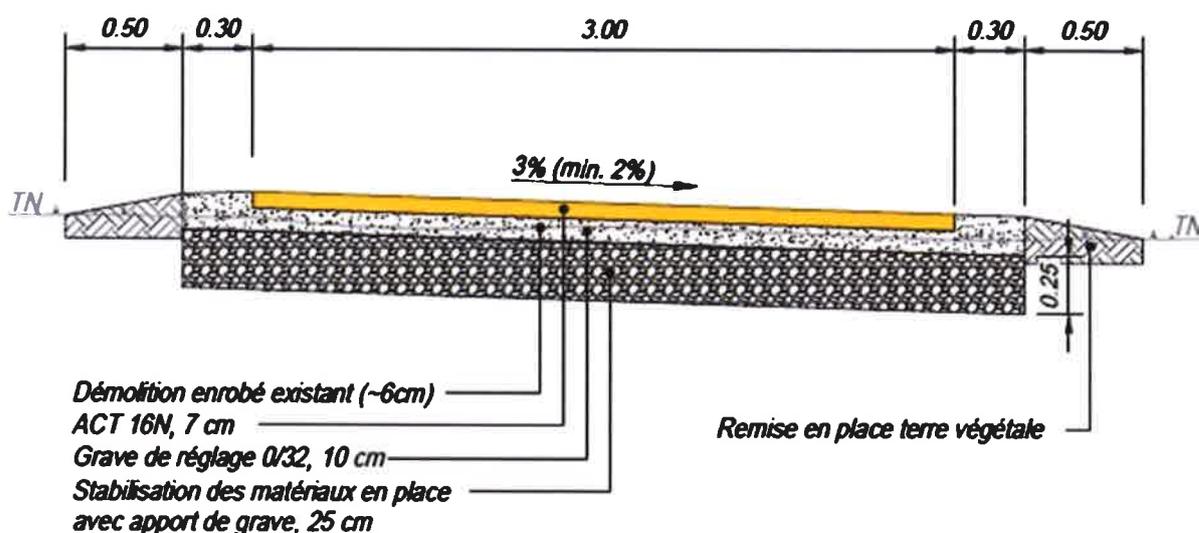
Le bureau Hirsiger & Péclard sera en charge des travaux et s'occupera des demandes de subventionnement auprès des autorités cantonale et fédérale.



Le chemin menant au cimetière de Missy est caractérisé principalement par un état général moyen à mauvais. Il présente du faïençage, de l'orniérage et des fissures qui nécessitent une réfection à court terme. L'absence de banquettes a également pour effet de causer la fissuration du revêtement sur les bords de chaussées.

Au vu de l'état général de la chaussée, il a été décidé de supprimer entièrement le revêtement bitumineux existant, de renforcer les banquettes sur 50 cm et de stabiliser l'infrastructure en place sur une épaisseur de 25 cm. De plus, une grave 0/32 mm sera posée sur 10 cm pour augmenter la portance de la chaussée et diminuer la remontée des fissures qui pourraient se produire dans la couche stabilisée. Finalement, un revêtement monocouche ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm sera posé. Au final, la chaussée sera surélevée de 11 cm.

Coupe type de la chaussée



Collecte des eaux de surface

Le Service Technique Intercommunal de la Broye Vaudoise a réalisé des inspections des collecteurs du chemin. Les collecteurs d'eaux claires sont en mauvais état et devront être remplacés.

Les eaux de ruissellement sont reprises dans des grilles qu'il est prévu de changer.

Le dévers des chaussées projetées est de minimum 3% pour assurer l'écoulement de l'eau de ruissellement au bord de la chaussée avant de rejoindre les éléments de récolte des eaux claires.

Des chambres de visite seront installées au niveau de la route cantonale et au milieu du chemin, ces dernières permettront d'entretenir efficacement le nouveau collecteur.

5. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MISSY

vu le préavis n°13/2021 de la Municipalité du 15 novembre 2021 sur l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 41'000.- pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et du collecteur d'eau claire du chemin AF menant au cimetière sur une longueur de 140 m. environ

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux de réfection du revêtement bitumineux et du collecteur d'eau claire du chemin AF menant au cimetière sur une longueur de 140 m. environ ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 41'000.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux et du collecteur d'eau claire du chemin AF menant au cimetière sur une longueur de 140 m. environ ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir directement le montant de CHF 41'000.- par un prélèvement correspondant sur compte No 9282.004 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Municipal responsable : M. Olivier Thévoz

Approuvé en séance de Municipalité le 15 novembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

O. Thévoz



La Secrétaire

Y. Michel